



Communiqué de presse

Nancy, 1^{er} avril 2015

SUCCEs DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE PAT SUR ALTERNEXT

- **Augmentation de capital de 6,9 M€**
- **Offre souscrite 1,7 fois**
- **Prix définitif de l'offre : 30 €**

ALPAT
LISTED
ALTERNEXT

Plant Advanced Technologies (PAT), spécialiste de l'identification et de la production de molécules végétales rares, annonce le succès de son introduction en Bourse sur Alternext Paris d'Euronext (code ISIN : FR0010785790 - Ménomique : ALPAT).

L'offre de Plant Advanced Technologies (PAT) a rencontré une forte demande notamment auprès des particuliers. **La demande globale s'est élevée à 10 Millions d'euros représentant un taux de souscription de 167 %.**

Le Conseil d'Administration de PAT, réuni ce jour, a décidé la mise en œuvre intégrale de la Clause d'Extension et fixé le Prix de l'Offre à 30 euros par action (milieu de fourchette). Ainsi, 230 000 actions nouvelles seront émises (avant surallocation) à compter du 7 avril 2015.

Ces actions offertes dans le cadre de l'offre globale seront allouées de la manière suivante :

- Placement global : 92 000 actions allouées aux investisseurs institutionnels (représentant 2,8 M€ et 40 % du nombre total des actions allouées) pour 112 670 actions demandées ;
- Offre à prix ouvert : 138 000 actions allouées au public (représentant 4,1 M€ et 60 % du nombre total des actions allouées) pour 221 396 actions demandées ;

Au terme de cette opération, le capital de Plant Advanced Technologies est constitué de 867 521 actions dont 48 % de flottant (au sens défini dans le paragraphe 9.3 de la Note d'Opération). Sur la base du prix de l'offre (30 €), la capitalisation boursière de PAT ressort à 26 M€.

Le règlement livraison des actions interviendra le 7 avril 2015. Les actions seront négociées dès le 8 avril 2015 sur Alternext Paris sous le code **ISIN FR0010785790** et le mnémogramme **ALPAT**.

Jean-Paul FEVRE, Président-fondateur, déclare : « *Nous sommes ravis et très fiers que PAT ait séduit autant d'investisseurs et d'actionnaires individuels. PAT est à un tournant de son histoire, grâce à cette levée de fonds nous allons pouvoir accélérer de manière significative notre développement et changer de dimension. Nous allons déployer notre pipeline de produits avec notamment la mise en commercialisation de 2 nouveaux actifs dès cette année. Nous remercions l'ensemble des investisseurs qui nous ont fait confiance et vont nous accompagner dans cette nouvelle aventure passionnante.* »

Rappel des objectifs de la levée de fonds

- **Doubler** ses capacités de production;
- **Lancer** à La Réunion une serre R&D pour exploiter la biodiversité locale;
- **Déployer** son portefeuille de produits avec la mise sur le marché d'une 20^{aine} de principes actifs d'ici 2020 ;
- **Accélérer** la commercialisation de nouvelles molécules;

Partenaires de l'opération

- **ARKEON finance** : Chef de file et Listing Sponsor
- **Aelium** : Communication Financière
- **Cabinet Filor** : Conseil juridique
- **Cabinet Socomex, Noirclère & Associés** : Expert comptable
- **Deloitte et Associés** : Commissaire aux comptes

1^{ères} négociations sur Alternext Paris le 8 avril 2015

Plus d'informations sur www.bourse.plantadvanced.com

**PAT est éligible aux dispositifs
ISF PME, PEA et PEA -PME**



* Dans la limite du plafond mentionné dans la note d'opération (cf paragraphes 2.8 et 4.15).

A propos de PAT :

Plant Advanced Technologies est une société Nancéienne, créée en 2005 par Jean-Paul Fèvre et 2 chercheurs de l'INRA. Elle est spécialisée dans l'identification et la révélation de biomolécules rares à destination des laboratoires pharmaceutiques, industries cosmétiques et l'agrochimie verte. PAT a développé des procédés de production uniques au monde basés sur une culture des plantes en aéroponie (hors sol). PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques. La société est d'ores et déjà sous contrat avec des groupes prestigieux et dispose d'un très fort potentiel de croissance. FR0010785790 - ALPAT.



Relations investisseurs

Jean-Paul FEVRE

Tél : +33 (0)3 83 94 03 42

jp.fevre@plantadvanced.com

**Prestataire de services
d'investissement et Listing Sponsor**

Daniel RAYOT

danielrayot@arkeonfinance.fr

Tel : +33 (0)1 53 70 29 45

Philippe MONI

philippemoni@arkeonfinance.fr

Tel : +33 (0)1 53 70 29 37

Communication financière

Solène KENNIS

Jérôme GACOIN

Tel : +33 (0)1 75 77 54 68

skennis@aelium.fr

Relations Presse

Soraya PILONCHERY

Tel : +33 (0)6 20 00 62 63

spilonchery@aelium.fr

Calendrier des prochaines échéances

- 7 avril 2015 :** - Règlement-livraison des Actions Nouvelles de l'OPO et du Placement Global
- 8 avril 2015 :** - Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris
- 7 mai 2015 :** - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaire du Prospectus visé le 10 mars 2015 sous le n° 15-082 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) composé du Document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n°15-007 et de la note d'opération (incluant le résumé) est disponible sans frais et sur simple demande auprès de PAT (13, Rue du Bois de la Champelle - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.plantadvanced.com et www.bourse.plantadvanced.com), de l'AMF (www.amf-france.org) et d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr).

Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 25 février 2015 sous le n°15-007, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 10 mars 2015 sous le n°15-082.

Avertissement

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Plant Advanced Technologies (PAT) n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Plant Advanced Technologies (PAT) n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat Membre Concerné (autre que la France). En conséquence, les actions de Plant Advanced Technologies (PAT) ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Membres Concerné (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat Membre Concerné ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat Membre Concerné.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toute action de Plant Advanced Technologies (PAT) dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'Etat Membre Concerné.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce communiqué est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) sont visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles le présent communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro n° 15-007 le 25 février 2015, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Plant Advanced Technologies (PAT) est présente.